

Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Titre Ier : CHAMP D'APPLICATION (articles 1 à 3)

Titre II : PRÉPARATION DU MARCHÉ PUBLIC

Chapitre Ier : Définition préalable des besoins

Section 1 : Etudes et échanges préalables avec les opérateurs économiques (article 4)

Section 2 : Participation d'un opérateur économique à la préparation du marché public (article 5)

Section 3 : Spécifications techniques (articles 6 à 9)

Section 4 : Labels (article 10)

Section 5 : Rapport d'essai, certification et autres moyens de preuve (article 11)

Chapitre II : Allotissement (article 12)

Chapitre III : Marchés publics réservés (articles 13 à 14)

Chapitre IV : Contenu du marché public

Section 1 : Caractère écrit (article 15)

Section 2 : Durée (article 16)

Section 3 : Prix (articles 17 à 19)

TITRE III : PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC

Chapitre Ier : Opérations préalables au lancement de la procédure de passation

Section 1 : Calcul de la valeur estimée du besoin (articles 20 à 23)

Section 2 : Evaluation préalable du mode de réalisation du projet d'investissement (article 24)

Chapitre II : Choix de la procédure

Section 1 : Procédures formalisées

Sous-section 1 : Procédures formalisées applicables aux pouvoirs adjudicateurs (article 25)

Sous-section 2 : Procédures formalisées applicables aux entités adjudicatrices (article 26)

Section 2 : Procédure adaptée

Sous-section 1 : Marchés publics inférieurs aux seuils de procédure formalisée (article 27)

Sous-section 2 : Marchés publics de services sociaux et autres services spécifiques (article 28)

Sous-section 3 : Marchés publics de services juridiques de représentation (article 29)

Section 3 : Marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30)

Chapitre III : Publicité préalable

Section 1 : Avis d'appel à la concurrence

Sous-section 1 : Avis de préinformation des pouvoirs adjudicateurs (article 31)

Sous-section 2 : Avis périodique indicatif des entités adjudicatrices (article 32)

Sous-section 3 : Avis de marché (articles 33 à 35)

Section 2 : Modalités de publication des avis d'appel à la concurrence (article 36)

Section 3 : Invitation à confirmer l'intérêt (article 37)

Chapitre IV : Règles générales de passation

Section 1 : Dématérialisation des procédures

Sous-section 1 : Mise à disposition des documents de la consultation (*articles 38 à 39*)
Sous-section 2 : Communications et échanges d'informations par voie électronique (*articles 40 à 42*)
Section 2 : Délais de réception des candidatures et des offres (*article 43*)
Section 3 : Sélection des candidats
Sous-section 1 : Conditions de participation (*article 44*)
Sous-section 2 : Groupements d'opérateurs économiques (*article 45*)
Sous-section 3 : Système de qualification pour les entités adjudicatrices (*article 46*)
Sous-section 4 : Réduction du nombre de candidats (*article 47*)
Sous-section 5 : Présentation des candidatures (*articles 48 à 49*)
Sous-section 6 : Documents justificatifs et autres moyens de preuve (*articles 50 à 54*)
Sous-section 7 : Modalités de vérification des conditions de participation (*article 55*)
Section 4 : Invitation des candidats sélectionnés (*article 56*)
Section 5 : Choix de l'offre
Sous-section 1 : Présentation des offres (*article 57*)
Sous-section 2 : Variantes (*article 58*)
Sous-section 3 : Examen des offres (*article 59*)
Sous-section 4 : Offres anormalement basses (*article 60*)
Sous-section 5 : Offres contenant des produits originaires des pays tiers pour les marchés publics de fournitures des entités adjudicatrices (*article 61*)
Sous-section 6 : Attribution du marché public (*articles 62 à 64*)

Chapitre V : Déroulement des procédures formalisées (*article 65*)

Section 1 : Appel d'offres (*article 66*)
Sous-section 1 : Appel d'offres ouvert (*articles 67 à 68*)
Sous-section 2 : Appel d'offres restreint (*articles 69 à 70*)
Section 2 : Procédure concurrentielle avec négociation (*articles 71 à 73*)
Section 3 : Procédure négociée avec mise en concurrence préalable (*article 74*)
Section 4 : Dialogue compétitif (*articles 75 à 76*)

Chapitre VI : Techniques particulières d'achat

Section 1 : Marchés publics à tranches (*article 77*)
Section 2 : Accords-cadres (*articles 78 à 80*)
Section 3 : Système d'acquisition dynamique (*articles 81 à 83*)
Section 4 : Enchères électroniques (*articles 84 à 85*)
Section 5 : Catalogues électroniques (*articles 86 à 87*)
Section 6 : Concours (*articles 88 à 89*)

Chapitre VII : Marchés publics particuliers

Section 1 : Marchés publics de maîtrise d'œuvre (*article 90*)
Section 2 : Marchés publics globaux
Sous-section 1 : Marchés publics de conception-réalisation (*article 91*)
Sous-section 2 : Marchés publics globaux de performance (*article 92*)
Section 3 : Partenariats d'innovation (*articles 93 à 95*)
Section 4 : Marchés publics relatifs à l'achat de véhicules à moteur (*article 96*)
Section 5 : Marchés publics réalisés dans le cadre de programmes expérimentaux (*article 97*)

Chapitre VIII : Achèvement de la procédure

Section 1 : Abandon de la procédure (*article 98*)
Section 2 : Information des candidats et des soumissionnaires (*articles 99 à 100*)
Section 3 : Signature du marché public (*articles 101 à 102*)
Section 4 : Notification du marché public (*article 103*)
Section 5 : Avis d'attribution (*article 104*)
Section 6 : Transparence
Sous-section 1 : Rapport de présentation des procédures menées par les pouvoirs adjudicateurs (*article 105*)

Sous-section 2 : Informations conservées par les entités adjudicatrices (*article 106*)
Sous-section 3 : Accès aux données essentielles des marchés publics (*article 107*)
Sous-section 4 : Durée de conservation des dossiers (*article 108*)

Titre IV : EXÉCUTION DU MARCHÉ PUBLIC

Chapitre Ier : Exécution financière (*article 109*)

Section 1 : Avances, acomptes et régime des paiements
Sous-section 1 : Avances (*articles 110 à 113*)
Sous-section 2 : Acomptes (*article 114*)
Sous-section 3 : Régime des paiements (*articles 115 à 121*)
Section 2 : Garanties
Sous-section 1 : Retenue de garantie (*articles 122 à 124*)
Sous-section 2 : Autres garanties (*articles 125 à 126*)
Section 3 : Financement
Sous-section 1 : Cession ou nantissement des créances (*articles 127 à 131*)
Sous-section 2 : Banque publique d'investissement (*article 132*)

Chapitre II : Sous-traitance (*articles 133 à 137*)

Chapitre III : Contrôle du coût de revient des marchés publics de l'Etat et de ses établissements publics (*article 138*)

Chapitre IV : Modification du marché public (*articles 139 à 140*)

Chapitre V : Observatoire économique de la commande publique (*article 141*)

Chapitre VI : Règlement amiable des différends (*article 142*)

DEUXIÈME PARTIE : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX MARCHÉS DE PARTENARIAT (*articles 143 à 144*)

Chapitre Ier : Conditions de lancement de la procédure

Section 1 : Instruction du projet (*articles 145 à 150*)
Section 2 : Conditions de recours (*articles 151 à 152*)
Section 3 : Avis et autorisations préalables (*articles 153 à 155*)

Chapitre II : Obligations relatives à l'achèvement de la procédure

Section 1 : Accord préalable à la signature (*article 156*)
Section 2 : Signature du marché (*article 157*)
Section 3 : Dispositions particulières relatives à la conception d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels (*article 158*)

Chapitre III : Financement du projet et rémunération du titulaire

Section 1 : Financement (*article 159*)
Section 2 : Participation au capital du titulaire (*article 160*)
Section 3 : Rémunération du titulaire (*articles 161 à 162*)

Chapitre IV : Dispositions particulières relatives à l'exécution des marchés de partenariat

Section 1 : Petites et moyennes entreprises (*article 163*)
Section 2 : Délai de paiement des prestations fournies au titulaire du marché de partenariat (*article 164*)
Section 3 : Suivi et contrôle de l'exécution du marché de partenariat (*articles 165 à 166*)

TROISIÈME PARTIE : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER

Chapitre Ier : Dispositions générales applicables à l'outre-mer *(article 167)*

Chapitre II : Dispositions particulières à Mayotte *(article 168)*

Chapitre III : Dispositions particulières à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon *(articles 169 à 171)*

Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie *(article 172)*

Chapitre V : Dispositions applicables en Polynésie française *(article 173)*

Chapitre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna *(article 174)*

Chapitre VII : Dispositions applicables dans les Terres australes et antarctiques françaises *(article 175)*

QUATRIÈME PARTIE : DISPOSITIONS DIVERSES *(articles 176 à 187)*

CINQUIÈME PARTIE : DISPOSITIONS FINALES *(articles 188 à 189)*